

Sahara : le Maroc a rempli ses obligations en matière des droits de l'Homme contrairement aux autres parties

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-06-2011 22:56:00

Le Maroc a "rempli ses obligations" en matière des droits de l'Homme contrairement aux autres parties, qui font preuve de "fortes tergiversations" devant les leurs, a affirmé mardi à Manhasset, dans la banlieue de New York, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Taib Fassi Fihri, lors d'un point de presse à l'issue du 7-ème round des pourparlers informels sur le Sahara.

"Le Maroc a rempli ses obligations et il en a été félicité. Par contre, c'est le trou noir par rapport aux obligations qui sont attendues de l'Algérie et du Polisario pour la mise en oeuvre du recensement et de l'enregistrement des populations séquestrées" dans les camps de Tindouf, en Algérie, a souligné le ministre.

"Tout réfugié où qu'il soit, demande, exige et a le droit d'être enregistré et de détenir une carte du HCR qui l'identifie et à partir de cette carte pouvoir bénéficier d'une interview individuelle pour faire prévaloir le retour possible à la Mère Patrie", a expliqué le ministre.

"La situation à Tindouf n'est plus tolérée, ni tolérable. On ne peut plus au 21^e siècle, à l'heure où les populations arabes qui étaient prises dans des étaux de dictatures diverses se libèrent, qu'on puisse maintenir encore sous un étouffement et séquestrer une population éduquée, formatée et idéologiquement marquée par la pensée unique", a-t-il déploré. Et d'insister que "l'élément premier est de permettre à des jeunes et à des moins jeunes aujourd'hui d'exprimer librement leurs intentions et surtout d'être enregistrés".

Le ministre a déploré que ce droit (d'enregistrement) "n'a jamais été acquis", ajoutant qu'aujourd'hui, le Maroc se "félicite que pour la première fois, la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU évoque avec insistance l'obligation de l'Algérie à autoriser la réalisation de cet enregistrement".

Ce droit d'enregistrement a depuis toujours été une revendication marocaine, a-t-il rappelé, ajoutant qu'"au-delà de cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la mission et du mandat du Haut Commissariat aux Réfugiés, le conseil de sécurité interpelle de manière claire l'ensemble des parties sur la question des droits de l'homme".

Dans le même contexte, a-t-il ajouté, l'Organe exécutif des Nations unies s'est félicité des mécanismes mis en place par le Royaume, à savoir le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) avec son antenne et sa composante locale et l'institution du délégué interministériel aux droits de l'Homme.

Il a appelé à faire la lumière sur la situation des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, exhortant la communauté internationale et les ONG à se pencher sur le déni du droit à la liberté d'expression et de mouvement dont souffrent les populations de Tindouf, notamment les jeunes.

"La communauté internationale et les instances spécialisées de l'ONU doivent s'enquérir de la situation dans les camps et mettre en place un mécanisme indépendant de nature à garantir une protection quotidienne de nos frères" séquestrés dans les camps, a-t-il souligné.

La situation dans la région ne "peut qu'interpeller la conscience internationale quant au calvaire qu'endurent ses populations dans une prison à ciel ouvert depuis plusieurs décennies", a dit le ministre.

"L'ère de l'endoctrinement, de l'aliénation et de la privation des droits des jeunes est révolue", a ajouté M. Fassi Fihri, mettant en garde contre les menaces terroristes dans la région.

"La majorité des membres du Conseil de sécurité sont plus que jamais convaincus que la région du Maghreb ne peut plus supporter la non résolution de ce conflit au regard des capacités du groupe terroriste d'Al Qaida dans la région et aux attentats terroristes perpétrés dans le voisinage maghrébin", a-t-il dit.

Il a, par ailleurs, indiqué que ce round intervient après l'adoption, en avril dernier, de la résolution 1979 qui est d'une extrême importance dans le sens où elle "consacre les acquis précédents", à savoir la prééminence du plan marocain d'autonomie au Sahara et la nécessité que ces négociations soient empreintes de réalisme et de compromis, tout en tenant compte des efforts déployés par le Maroc en 2006 lors de la présentation de cette proposition.

Le ministre a, également, relevé que ce round a porté aussi sur les ressources naturelles du Sahara et la question de la représentativité des populations sahraouies, précisant, à ce propos que le polsario ne peut continuer à prétendre être l'unique représentant de ces populations.

Outre M. Fassi-Fihri, la délégation marocaine à ce 7ème round de pourparlers informels était composée de M. Mohamed Yassine Mansouri, Directeur Général des Etudes et de la Documentation (DGED), et de M. Maouelainin Ben Khalihanna Maouelainin, Secrétaire général du Conseil Royal Consultatif pour les Affaires Sahariennes (CORCAS).

MAPF